

longtemps qu'il furette en ce quartier qu'il doit avoir acquis un flair remarquable. J'ai ici un index qui donne quelques-unes des circonstances où le nom de ce chat expert a été mentionné dans la Chambre des communes. L'index ne remonte qu'à l'année 1899, mais au volume trois des Débats de cette année, à la page 6938, (version anglaise), il en est fait mention, ainsi qu'à la page 8570. Je ne dirai pas à quel sujet, mais dans chaque cas il s'agit de démarches plutôt suspectes du chat. Au volume trois, page 8570, (version anglaise), on demande au Gouvernement quel est le salaire du chat et on répond qu'il reçoit \$3,000 par année et ses dépenses. On remarquera qu'il s'agit de l'époque, ou de celle qui a précédé, où il était occupé à amener "ces 100 familles d'étrangers dans ces circonscriptions avoisinantes d'Ontario", et pendant laquelle il travaillait de concert avec la North Atlantic Trading Company qui recevait cinq dollars par tête pour tous les Doukobors et autres immigrants de l'Europe centrale. Dans le même volume, à la page 8574, les honorables députés trouveront un état des sommes d'argent que l'on a versées à cet individu. Dans le même volume encore, aux pages 8574 et 8575, il est encore question de lui. Puis aux pages 8578 et 8618 (version anglaise toujours), nous trouvons un long débat à son sujet et une motion demandant que l'on se dispense des services de M. Preston. Ce débat se termina par le rejet de la motion. Son nom revient aux pages 8618 et 10214 où une motion demande son renvoi du service à cause de la part qu'il a prise à l'élection d'Elgin-Ouest. Cette motion fut repoussée, comme on peut le voir à la page 10217. En 1901, nous trouvons une demande de renseignements de la part de M. Wilson sur le retour de M. Preston au Canada, l'objet de sa visite et le reste; il est question de lui de nouveau à la page 4820 de la version anglaise. Dans les Débats de la même année, 1901, à la page 4819, il est question de ses démarches. On mentionne également son nom aux pages 4819 et 4842 des débats de 1901. En 1903, il est de nouveau question de lui. Son nom apparaît aux pages 11184 et 12220 (version anglaise) où il est mentionné que M. Preston a dû comparaître en cour pour répondre à une poursuite du bureau de placement du Canada. Puis en 1904, volume quatre, aux pages 6014 et 6015, M. Clarke, représentant de Toronto, attire l'attention sur une lettre publiée dans le *Times*, de Londres, le 18 juin 1904, relativement aux difficultés entre lord Dundonald et le gouvernement canadien et signée par M. Preston; un débat s'ensuit (voir pages 6551 et 6552, version anglaise). En 1904, volume quatre, aux pages 7817 et 7818, on trouve le nom de l'individu. En 1905, volume un, page 452, on

demande des renseignements sur son traitement, ses dépenses et autres choses. En 1906, volume trois, page 4451, M. Monk propose une motion sommant M. Preston de comparaître à la barre de la Chambre pour avoir refusé de répondre à certaines questions concernant la North Atlantic Trading Company. Les honorables députés trouveront ce débat entre cette page et la page 4535, version anglaise. On soulève aussi la même question à la page 4534. En 1909, volume quatre, page 5656, M. Borden demande:

Quand a-t-on transféré M. Preston du Japon en Hollande?

Sir Wilfrid Laurier répond qu'il a été envoyé en Hollande au cours du dernier mois.

Maintenant, vu le scandale que comportait le refus de ces officiers du gouvernement de divulguer les noms de ceux qui avaient reçu cette somme de \$360,000, on fut forcé de mettre fin à la compagnie ou au contrat, et on envoya M. Preston au Japon, on ne pouvait l'envoyer beaucoup plus loin, et, évidemment, il se mit de nouveau dans l'embarras dans ce pays.

En 1909, volume quatre, page 6657, M. Reid et M. Ames soulèvent la question de plaintes portées contre M. Preston pendant son séjour au Japon, et au cours de la même année, volume quatre, page 5999, M. R. L. Borden parle des plaintes au sujet de la conduite de M. Preston au Japon.

Puis en 1907-1908, volume un, page 360, M. Foster demande:

(1) Quand M. Preston a-t-il abandonné la propagande d'immigration en Angleterre?

(2) A quoi a-t-il été employé depuis? (b) Où (c) Quelles sommes lui ont été payées comme salaire? (d) comme frais de déplacement?

L'honorable M. Frank Oliver répondit comme suit:

(1): 26 octobre 1906; (2) (a) et (b): A été nommé commissaire du commerce pour le Canada en Chine, au Japon et dans la Corée, le 31 août 1906.

J'ai lu que les Chinois prennent des souris, mais je ne m'attendais pas à voir un fonctionnaire du Gouvernement se livrer à cette besogne. La réponse continue:

A pris possession de cette charge le 27 octobre 1906 (c) \$3,948.39—\$2,702.48, y compris \$1,034.70 pour frais de séjour à Capetown.

En 1909, au volume I du *hansard*, page 194, 27 janvier nous trouvons la question suivante du Dr. Reid:

La chambre de commerce étrangère de Kobe, Japon, a-t-elle envoyé au Gouvernement un mémoire protestant contre les agissements de M. Preston?

Sir Wilfrid Laurier répondit par l'affirmative. On avait protesté contre lui. M. Reid demandait encore:

Est-il à la connaissance du Gouvernement que le *Japan Weekly Chronicle*, dans ses articles, déclare que